

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

**Paix – Travail – Patrie**

MINISTERE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



REPUBLIC OF CAMEROON  
**Peace – Work – Fatherland**

MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

0034

N° /CRP/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDAFF/SEGIF

## COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre des Forêts et de la Faune invite les responsables des entreprises d'Exploitation Forestière en activité, qui n'auraient pas encore retourné à la Direction des Forêts/Service de Gestion de l'Information Forestière, tous les documents sécurisés utilisés ou non au cours de l'exercice 2018, y compris ceux de la période de prorogation, à bien vouloir le faire au plus tard le 30 mars 2019, pour ce qui est des détenteurs de Ventes de Coupe et Forêts Communautaires, et le 12 mars 2019 pour les concessions forestières et les forêts communales, faute de quoi ils ne pourront plus prétendre à de nouveaux documents.

Par ailleurs, toutes les procurations délivrées au cours de l'année 2018 par lesdites entreprises aux personnels chargés du suivi des documents sécurisés sont caduques. Elles doivent être renouvelées au plus tard le 20 avril 2019, délai de rigueur.



18/03/2019

Fait à Yaoundé, le 27 FEB 2019

Le Ministre des Forêts et de la Faune



*Julien Doré Ntongo*

**Copie :**

Celcom (Pour large diffusion)

Ttes DRFOF/DDFOF

GFBC

Affichage

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

-----  
MINISTRE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE

-----  
SECRETARIAT D'ETAT

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION DES FORETS



BP 34430  
Yaoundé  
Tél: 222 23 92 28

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

-----  
MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

-----  
SECRETARIAT OF STATE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DEPARTMENT OF FORESTRY

Yaoundé, le

07 MARS 2019

N° 1348 /L/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDIAF/SC/NMA



18/03/2019

LE MINISTRE

A

Messieurs :

- Le Président du Groupement de la Filière Bois du Cameroun,
- Le Président du Syndicat des Jeunes Exploitants Forestiers du Cameroun,
- Les titulaires d'UFA,
- Les responsables des Forêts Communales.

**Objet :** Fichiers électroniques des données cartographiques

Messieurs

J'ai l'honneur de vous faire connaître que plusieurs exploitants forestiers, depuis quelques temps, ne font pas parvenir les fichiers électroniques du découpage en Assiettes Annuelles de Coupe et UFE de leurs titres (UFA, Forêt Communale) au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF).

A cet effet, j'invite ceux des opérateurs économiques du secteur forestier national, des responsables des Forêts Communales n'ayant pas encore transmis les fichiers susévoqués au MINFOF, à le faire avant le 31 Mars 2019, pour permettre à mes Services Techniques de mettre à jour la base des données cartographiques nécessaires pour le traitement de vos dossiers.

Comptant sur votre collaboration habituelle, je vous prie d'agréer, messieurs, l'assurance de ma parfaite considération

